

DIMANCHE 19 MAI 2024

SAINT PIERRE D'ALBIGNY

À PARTIR DE 6H - ZI DU GRAND DOMAINE

26^{ème} **10 000m² d'exposants**

BROCANTE DES GUEFFIONS



ENTRÉE GRATUITE - ANIMATIONS - REPAS/BUVETTE



RENSEIGNEMENTS : 06 12 83 18 89

ou sur **moto-club-des-bermudes.fr**

RÈGLEMENT ET INSCRIPTION AU VERSO

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE


Cave  Cruet
VIN DE SAVOIE

04 79 84 28 52

www.cavedecruet.com

Ouvert 7/7 jours - 9h à 12h30 et 14h à 19h

Intermarché
SUPER

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

RÉGLEMENT

ARTICLE 1 : Le Moto Club des Bermudes de St-Pierre d'Albigny organise une braderie, brocante, vide-grenier ouvert à tous, professionnels et particuliers, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 2 : Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés de leur règlement financier et des pièces demandées et prises en compte jusqu'au 13 mai 2024. Passé le délai d'inscription, le MCB se réserve le droit de majorer de 5€ à 7€ le mètre linéaire, seules les places restantes seront attribuées. En raison des frais engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les numéros d'emplacement seront envoyés après le 01er mai.

ARTICLE 3 : les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

ARTICLE 4 : l'accès de la manifestation sera ouvert au public de 6 h à 19 h. **Les exposants seront reçus uniquement le jour de la brocante dès 5h30. Ils ne seront plus acceptés la veille au soir.**

ARTICLE 5 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

ARTICLE 6 : L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué (aucun matériel ne sera prêté).

ARTICLE 7 : par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

ARTICLE 8 : Un emplacement sera réservé aux professionnels pour la vente de leurs produits régionaux (SAUF VENTE D'ALCOOL).

ARTICLE 9 : INTERDICTIONS : Sont interdits et retirés des stands par les commissaires lors de leurs visites régulières : les produits alimentaires, les boissons et les armes quelles que soient leur nature. Pour tout autre exposant ou forain la vente de nourriture à emporter (sauf produits régionaux) ne sera pas acceptée.

Il est interdit d'exposer en dehors de l'enceinte de la brocante (procès verbal).

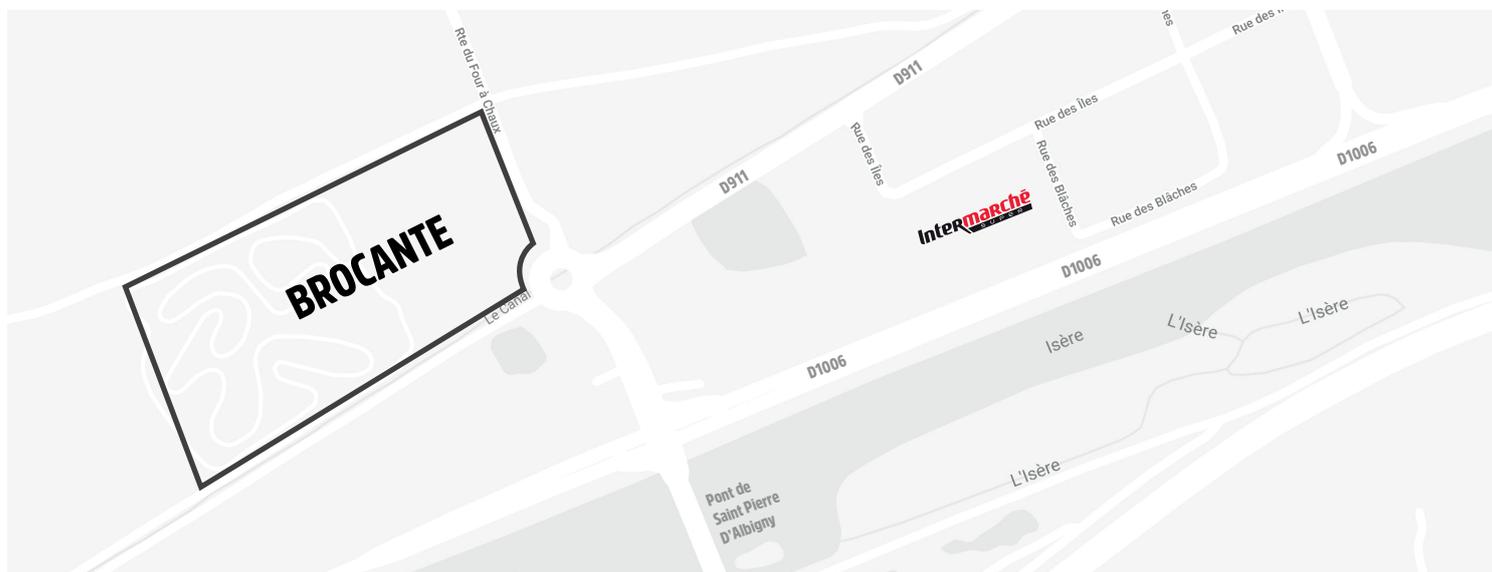
Barbecues interdits.

Commodités : WC - buvette - repas chauds - Parking.

ARTICLE 10 : Les places d'exposants seront réservées jusqu'à 8 h 30 - Après cette heure, les places seront redistribuées aux nouveaux exposants

ARTICLE 11 : Il est interdit de plier son stand et de quitter le site avant 17h00.

ARTICLE 12 : Les places doivent être rendues propres sous peine d'être refusé à la prochaine manifestation.



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant la brocante avec le règlement financier à l'adresse ci-dessous (chèque à l'ordre du Moto Club des Bermudes)

INSCRIPTION EN LIGNE SCANNER LE QR CODE



Merci de nous fournir le règlement, les photocopies demandées et une enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi du numéro d'emplacement après le 01/05.

Les chèques seront encaissés à partir du 04/05.

MCB - 240 route du Col du Frêne 73250 St Pierre d'Albigny

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

PARTICULIERS - Joindre photocopie recto/verso de la carte d'identité

Participations aux frais d'organisation : Je réserve _____ ml à 5€ = _____ € (minimum 3m linéaires)

PROFESSIONNELS - Joindre photocopie recto/verso du RCS

Participations aux frais d'organisation : Je réserve _____ ml à 15€ = _____ € (minimum 3m linéaires)

Pour les personnes dont le véhicule reste à coté du stand, il est à inclure dans le linéaire de vente.

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé»)